MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Direction de Cabinet

Coordination du Projet d'Urgence de Rétablissement des Infrastructures et de la Connectivité en Centrafrique
---
N° 014 /26/METP/DIRCAB/UGP/PURIC - CA.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité Travail

Bangui, le 08 OCT 2026

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE
****

NOM DU PAYS :	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
NOM DU PROJET :	**PROJET DE CORRIDOR ECONOMIQUE BANGUI – DOUALA**
N° IDENTIFICATION :	P 513683
FINANCEMENT :	BANQUE MONDIALE
N° DU DON IDA :	
INTITULE DE LA MISSION :	**Recrutement du Personnel du Projet**
N° DE REFERENCE DU STEP :	PCE –22/SC/IND/26 - **Poste de Coordonnateur Adjoint**

1. La République Centrafricaine a sollicité un Don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir le coût du Projet de Corridor Economique Bangui – Douala. L'objectif du Projet est d'améliorer la Connectivité régionale et le commerce entre la République Centrafricaine et le Cameroun.

   L'objectif fondamental de ce programme est d'optimiser l'efficacité des transports et la sécurité routière, tout en transformant durablement le quotidien des communautés riveraines au Cameroun et en RCA. Les impacts économiques attendus sont majeurs, ciblant une baisse des coûts logistiques, un meilleur accès aux marchés et une réduction du prix des denrées et du carburant au profit du pouvoir d'achat des ménages.

2. Concernant les activités à mettre en œuvre, il s'agira de : (i) la réhabilitation des infrastructures du corridor avec amélioration de la sécurité routière, (ii) l'amélioration de l'entretien routier, (iii)l'appui au développement économique le long du corridor, la facilitation du transport et du commerce, renforcement institutionnel et gestion du projet.

3. Pour la République Centrafricaine, les principales activités retenues sont :
   - Travaux de réhabilitation de la section de route Baoro – Bossemptélé (80 km),
   - Travaux d'urgence et amélioration ponctuelles pour la continuité du trafic sur la section Bangui – Bossemptélé,
   - Travaux d'aménagement de route en terre Bossemptélé – Bozoum,
   - Travaux d'entretien de la section Baoro – Bouar.

4. Le Gouvernement de la République Centrafricaine a donc l'intention d'utiliser une partie des ressources du Don pour recruter le personnel dédié à la gestion dudit projet notamment **un Coordonnateur Adjoint du Projet.**

5. Les tâches exhaustives du consultant susmentionnés sont décrites dans les termes de référence de la mission qui sont à retirer au Secrétariat de la Coordination du Projet PRACAC situé au Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics à l'adresse indiquée au point 11 ou transmettre par courrier électronique à la demande des candidats intéressés ou à télécharger sur le site du Projet PURIC – CA sur le lien suivant : www.puric-pracac.com

6. La Coordination du Projet invite les candidats (consultants individuels) intéressés à manifester leur intérêt pour le poste décrit ci-dessus.

7. Les Consultants intéressés par ce poste doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services demandés. Le dossier de candidature comprendra les éléments essentiels suivants :
   - Une lettre de motivation comprenant l'adresse du candidat ;
   - Un curriculum vitae détaillé, certifié et mis à jour, avec trois (3) références professionnelles à contacter, les copies légalisées des diplômes et attestation de travail.

   Les Experts seront recrutés sur la base de la qualification académique, des expériences professionnelles pertinentes et de leur capacité à réaliser la mission. Les numéros de téléphones valides des écoles/universités fréquentées ainsi que des Employeurs passés et actuels devront être ajoutés au CV.

   Les étapes du recrutement sont les suivants : (i) comparaison des dossiers de candidature et (ii) entretien/interview. La Coordination se réserve le droit de vérifier l'ensemble des informations fournies par les candidats lors de la procédure de sélection.

8. Il est porté à l'attention du Consultant que les dispositions du paragraphe 7.32 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale », **7ème édition de Septembre 2025**, sont applicables. La participation des Fonctionnaires est sujette à l'application des dispositions du paragraphe 3.23 dudit Règlement.

9. Un Consultant sera sélectionné par poste selon la méthode de comparaison des CV telle que décrite dans le Règlement de « Passation des marchés dans le cadre du financement des Projets de Développement « Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants », version courante, accessible sur le site Web de la Banque Mondiale sur http: //www.worldbank.org/procurement en cliquant sur « New Policy and Regulations »

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir les Termes de Référence de la mission (ou télécharger sur le site du projet cf point 5 ci-dessus) à l'adresse ci-dessous et aux heures des bureaux de 9 heures à 15 heures à compter de la date de publication du présent avis.

11. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées par porteur sous pli cacheté en trois (3) exemplaires ou envoyer par courrier postal express au plus tard **Vendredi, le 30 Octobre 2026 à 13 heures, heure locale** à l'adresse suivante :

    Attention : Monsieur **Noël NGOYA,** Coordonnateur du PURIC - CA
    Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics
    B.P. 978 Bangui – République Centrafricaine
    Tél. : (+236) 75 56 07 79 / (+236) 75 50 33 17
    Courriel : ngoyawambai@yahoo.fr ou biguekola@yahoo.fr ou g.pounaba@yahoo.com

N.B. : les candidatures soumises par voie électronique ne sont pas autorisées.

12. Elles doivent être transmises avec la mention : **« Manifestation d'intérêt – Recrutement d'un Consultant individuel au poste de Coordonnateur Adjoint du Projet ».**

Le Ministre d'Etat chargé de l'Equipement et des Travaux Publics

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
LE MINISTRE D'ETAT

Arthur Bertrand PIRI